



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter!

N° 9 OCTOBRE 2017

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette

On nous remet ça!

Une deuxième enquête publique préalable à l'extension de la carrière Pourquoi?

La précédente enquête de fin 2016 visait le P.O.S. de la commune.

Entre temps la commune a voté son P.L.U. Cette transformation a donc rendu caduque l'enquête initiée par la préfecture.

Les pouvoirs publics n'ont donc pas eu d'autre alternative que de relancer une nouvelle enquête visant cette fois le PLU validé de la commune.

Au terme de cette enquête, le préfet va soumettre au conseil municipal de Saint Julien-Molin-Molette le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, afin de permettre au carrier de poursuivre son exploitation pour 30 ans au lieu de la fermeture programmée pour 2020.

Le Conseil municipal aura alors un délai de deux mois pour se prononcer.

. En cas de poursuite de l'activité, une nouvelle enquête publique au titre des I.C.P.E. serait nécessaire. Au final, la suite réservée à la déclaration d'intérêt général de l'extension de la carrière relèvera de la compétence du préfet.

Il faut savoir que le conseil municipal :

- dans le P L U, n'a pas pris en compte la demande du carrier lui permettant d'étendre la zone d'exploitation de la carrière ;
- a voté le 30 juin 2016 contre le **Projet d'Intérêt Général (PIG)** du Préfet par 9 voix contre, 2 voix pour et 4 blancs.

Il faut savoir aussi que cette extension doublerait quasiment la surface de la carrière actuelle!

Pourquoi notre Conseil municipal reste silencieux sur cette nouvelle enquête? Rien n'a été dit à la dernière séance du conseil municipal.

Quelle va être la position du Conseil lors de cette enquête ?

Le Conseil municipal acceptera-t-il que la préfecture prenne le pas et porte atteinte à ses compétences en matière de documents d'urbanisme ?

Va-t-il aller au bout de la procédure en contestant, si nécessaire, auprès des tribunaux la décision qui sera prise par le préfet ?

Va-t-on laisser faire et privilégier l'intérêt financier du groupe DELMONICO DOREL au détriment de l'intérêt des habitants et des riverains de St Julien-Molin-Molette ?

Votre témoignage

Lors de la première enquête publique (qui s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2016), Delmonico Dorel a distribué à ses salariés, clients, fournisseurs et sympathisants une **lettre type** à déposer comme témoignage sans avoir à se poser de questions. La quasi totalité de ces moutons de Panurge n'habitait pas à Saint-Julien-Molin-Molette (information facilement vérifiable en Mairie).

Ce procédé est légal, c'est pourquoi, **vous aussi, qui ne souhaitez pas l'extension de la carrière, appelez autour de vous, à venir témoigner le plus largement possible: amis, famille, collègues de travail, relations... Il n'est pas indispensable d'habiter la commune pour témoigner.**

- Pour vous opposer clairement à l'extension de la carrière, votre lettre doit commencer ainsi:

« Je suis contre l'extension de la carrière au delà de 2020 car : »

- Ajoutez vos arguments, ils sont nombreux, en voici quelques uns:

- Elle dévalorise mon bien immobilier.
 - Elle accroît l'insécurité routière et je n'ose pas laisser mes enfants seuls dans la rue.
 - Les camions passant dans le village aux rues étroites apportent bruit et poussière.
 - Elle détruit l'environnement et est une injure au Parc Naturel du Pilat
 - Elle pollue la rivière du Ternay.
 - Elle n'incite pas de nouvelles familles à s'installer ici et surtout pas dans le centre.
 - Elle favorise le dépeuplement du village et les logements vacants
- Vous pouvez ajouter des photos à votre témoignage.
 - Il n'est pas indispensable que cela soit long. Une page suffit.

Dénonciation des contre-vérités de l'enquête publique de septembre 2016

L'avis de Mr Grétha (Enquêteur public) concluant la dernière enquête publique a fait des déçus et des indignés qui depuis des mois prennent soin de trier le vrai du faux dans les dossiers émanant des dirigeants du groupe Delmonico Dorel. Les arguments du carrier, repris par la préfecture dans ses documents officiels, ont été retranscrits parfois mot pour mot dans les conclusions de l'enquête publique. Ce qui pourrait faire douter du respect du code d'éthique d'une enquête publique qui se doit d'être : Indépendante, équitable, juste, impartiale, objective...

Ainsi peut-on lire dans les conclusions de l'enquêteur :

« Cette carrière est indispensable aux besoins du département et du Pilat ». Alors que Mr Grétha lui même nous déclarait lors de notre première entrevue, que « Toute la production de la carrière partait ailleurs ».

« Cette carrière respecte la vocation des territoires » La vocation du Pilat est aussi le tourisme, incompatible avec une carrière.

« Cette extension rend la carrière moins visible et facilitera la remise en état du site » Quand on aura mangé toute la montagne il n'y aura plus rien à voir!



Le 13 août 2017 au Taillis vert, tuyau d'évacuations de la carrière.



« Il n'y a pas de lien entre les écoulements du massif granitique et la nappe du Ternay » Mais les écoulements atteignent le Ternay; Voir photos.

« Tout est fait en étroite concertation avec le parc du Pilat ». Ce qui est faux car le Parc s'oppose plus que jamais à cette nouvelle extension.

« Que cette carrière est la seule en roches dures dans un rayon de 40 km ». On peut en compter au moins 5!

Et pour conclure :

« Cette extension est moins impactante pour l'environnement que la création d'un nouveau site sur la commune ».

Alors là: bravo! pour cette vision élargie des alternatives et merci.

Nos arguments n'ont pas été pris en compte dans cette enquête, nous vous demandons d'aller témoigner encore plus nombreux et avec plus de force pour que nous soyons entendus.

Le 13 août 2017 à St Julien-Molin-Molette.

Enquête publique: quand et comment?

Une enquête publique préalable à la déclaration de projet d'intérêt général de l'extension de la carrière se tiendra du 26/09/2017 au 27/10/2017.

Le dossier est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat (mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30 et les samedis de 9h à 11h) et sur le site internet dédié à l'enquête (<https://www.registre-numerique.fr/carriere-Saint-Julien-Molin-Molette>)

Chacun peut formuler ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- dans le registre papier à la mairie de St Julien Molin Molette aux heures d'ouverture du secrétariat
- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur à déposer ou envoyer à la mairie de St Julien MM
- par voie électronique sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/carriere-Saint-Julien-Molin-Molette>
- par courrier électronique : carriere-Saint-Julien-Molin-Molette@mail.registre-numerique.fr (un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de la Loire dans le hall des cartes grises du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur :
 - mardi 26/09 de 9h à 11h30
 - mercredi 4/10 de 13h30 à 15h30
 - mercredi 11/10 de 9h à 11h30
 - samedi 21/10 de 9h à 11h
 - vendredi 27/10 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Notre collectif est ouvert à tous les habitants et riverains de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pourquoi nous vous invitons à participer aux réunions du collectif qui se tiennent dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Le Pirailon Mag est financé par des dons. Nous remercions nos donateurs pour leurs contributions à cet exemplaire du Pirailon Mag.

Courriel: collectif.hab.sjmm@gmail.com • [Compte Facebook: Collectif d'habitants et de riverains de Saint Julien Molin Molette](#)